



Le DIF est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole en autonomie du karaté ou d'une discipline associée, dans tout club affilié à la FFKDA. Il est adapté à l'enseignement dans des structures associatives plus importantes pour des niveaux de pratique allant de l'initiation jusqu'à la ceinture noire 1er dan et au-delà, ainsi que pour la préparation sportive de compétiteurs débutants ou avancés. Il permet de diversifier les activités d'un club et de mieux en assurer le développement à long terme.

Le DIF renforce les compétences des titulaires d'un DAF en leur apportant de nouveaux contenus : concevoir et mettre en œuvre un projet d'enseignement sur une saison, savoir s'adapter aux différents publics selon leurs âges (enfants, adolescents, jeunes adultes, seniors) et leurs motivations (loisir, compétition sportive, self-défense, santé ou bien-être), connaître de façon approfondie la gestion d'un club et les moyens de le développer, connaître les grandes lignes du fonctionnement fédéral de l'échelon départemental à l'échelon national. Le DIF complète ainsi utilement la formation initiale de l'enseignant de karaté titulaire d'un simple DAF.

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit :

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1<sup>er</sup> Dan, Duan ou Dang minimum ;
- Etre titulaire du DAF (depuis 1 an au minimum) ;
- Posséder la licence FFK pour la saison sportive en cours ;
- Posséder PSC1 ou diplôme de secourisme équivalent en cours de validité;
- Posséder un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement du karaté ou d'une discipline associée datant de moins de trois mois

## ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée par la Ligue Régionale.

La Ligue Régionale donne délégation à la ZID pour dispenser la formation.

Le candidat au DIF doit suivre la formation dans la ligue régionale où il est licencié

Le seul mode d'accès possible est la participation en présentiel à la formation. Le DIF ne peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience.

La formation est construite autour de **3 unités de formation** :

- UF1 - Enseignement et animation
- UF2 - Environnement associatif et fédéral
- UF3 - Participation à la vie fédérale et citoyenne

La formation s'articule en 3 temps :

- Une préformation de 12h (travaux en amont à partir de fiches thématiques imposées par le Responsable Régional de Formation)
- Un présentiel en Ecole Régionale de Formation de 40h
- Un présentiel lors des participations associatives fédérales de 18h

Durée de la formation : 70 heures, évaluations comprises et 18 heures minimum de participation associative fédérales.

Tarif : 250 euros.

## **ÉVALUATION ET VALIDATION**

Afin d'obtenir le DIF, le candidat doit suivre intégralement la formation, réaliser les 18 heures de participation associative et obtenir la validation des 3 UF. Suite aux évaluations, le candidat est déclaré admis ou non admis dans chacune des UF, il n'y a pas de notation.

Le bordereau des résultats (complet et à jour) est envoyé à la FFKDA qui établit les diplômes. Les résultats sont archivés à la ligue régionale et à la Fédération.

## **ORIENTATION VERS LE CQP**

Pour les enseignants bénévoles envisageant un emploi rémunéré, la prolongation naturelle du DIF est le CQP. A cet effet, pour les titulaires du DIF, la fédération propose une formation au CQP en 70 heures avec, en amont, un stage pratique de 40 heures en club.